

# Commune de Cudrefin



## Rapport de la commission des Finances

Référence au **préavis No 80-2024** :

Crédit d'investissement-Etude pour la réfection des routes  
de Montet-Vallamand et Montet-Montmagny

Membres de la commission :

Roland Pfister  
Sylvain Baumann  
Arnaud Heiniger  
Didier Gattlen  
Alexandre Grossu

Conseil du 27. Juin.2024

Rapport rédigé par Roland Pfister

La commission des finances, représentée par tous ses membres a pris connaissance, le 6 juin 2024, du préavis n° 80.2024 présenté par M. Richard Emmenegger, syndic, M. Jean-François Milliet municipal et M. Bersier du service technique.

Il nous a bien été expliqué que l'entretien des deux tronçons routiers Montet-Montmagny et Montet-Vallamand étaient plus que nécessaires.

Plusieurs facteurs rentrent en ligne de compte pour ces réfections, à savoir :

1. la structure proprement dit de la route (coffre)
2. les structures souterraines afin de canaliser les eaux de surfaces
3. un cheminement piéton le long de ces 2 tronçons.

La commission a relevé les points suivants :

Tout d'abord qu'une seule offre d'ingénieur a été demandée pour cette étude.

Comme il nous a été expliqué, le bureau NPPR connaît parfaitement notre commune et il serait difficile de comparer avec un autre bureau qui n'a pas forcément toutes les informations relatives au sol et sous-sol des lieux.

Pour le point 1, des carottages vont être effectués afin d'analyser l'état de la structure

Pour le point 2, il faut étudier un cheminement des eaux de surface venant des terrains avoisinants aussi bien de la route de Vallamand que celle de Montmagny, en cas de fortes précipitations

Concernant le point 3, le cheminement piéton, le préavis prévoit seulement celui-ci sur le tronçon direction Vallamand

La commission demande d'étudier également un cheminement en direction de Montmagny jusqu'à la sortie du village, au niveau de la ferme Etter

Il a aussi été discuté de prolonger ce cheminement jusqu'à la côte du bas, mais il nous a été informé avec raison que pour les habitants de la côte il y a un cheminement piéton prévu par le chemin bétonné au-dessus de la côte du haut. Ce chemin arrive sur la route de Vallamand où un arrêt de bus est en place.

De plus la route entre la sortie du village et la côte du bas n'est pas communale mais à l'état.

La commission a pris directement contact avec le bureau NPPR qui nous a confirmé que pour l'étude de ce cheminement piéton direction Montmagny, le montant d'honoraire d'ingénieur ne changera pas.

La commission se recommande que durant l'étude, ces deux cheminements piétons soient intégrés à la chaussée rénovée et non des passages ballastés au bas des talus comme décrit par le municipal en charge lors de la séance d'information.

En conclusion, après discussions et étude du dossier, la commission des finances propose d'accepter le préavis 80-2024, tel que présenté pour un montant de 75'000 CHF

La commission des finances remercie MM Emmenegger, Milliet et Bersier pour les informations et explications reçues lors de la séance..

Roland Pfister  
Conseiller communal



Sylvain Baumann  
Conseiller communal



Alexandre Grossu  
Conseiller communal



Arnaud Heiniger  
Conseiller communal



Didier Gattlen  
conseiller communal

